



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
MOSELLE

Juridique-Territoires

Nos Réf. : SH/NO-058.03/2017  
Objet : Modification n°8 PLU  
Commune : METZ  
Affaire suivie par : S. HISIGER

**Siège Social**

64 avenue André Malraux  
CS 80015  
57045 Metz cedex 01  
Tél. : 03 87 66 12 30  
Fax : 03 87 50 28 67  
Correspondant Email :  
accueil@moselle.chambagri.fr

MAIRIE DE METZ

28 MARS 2017

Route de Thionville

MAIRIE DE METZ

27 MARS 2017

COURRIER

HOTEL DE VILLE  
POLE PLANIFICATION URBAINE  
A L'ATTENTION DE MME CAMILLE CAMBET  
BP 21025  
57036 METZ CEDEX 01

Metz, le 13 mars 2017

*Document Reçu  
REF: 17015-01*



Madame,

Par votre courrier reçu le 02 mars dernier, vous m'avez transmis le dossier présenté par la ville de METZ pour procéder à la modification n°8 de son PLU et je vous en remercie.

Le projet concerne des adaptations réglementaires.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Antoine HENRION



Pôle Planification Territoriale  
Direction du Développement et de l'Aménagement Durable  
Affaire suivie par Grégory BANNWART  
T. 03.87.20.18.80  
gbannwart@metzmetropole.fr

Monsieur le Maire  
MAIRIE DE METZ  
Hôtel de ville  
1, place d'Armes  
BP 21025  
57036 METZ CEDEX 01

Metz, le 11 AVR. 2017

**OBJET :** Avis relatif à la modification n°8 du PLU de la Ville de Metz

**REF :** DDAD-PT/2017-03/4813

*Philippe SOL*  
*REF: 170415-2*



Monsieur le Maire et Cher Collègue,

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a reçu par courrier en date du 28 février 2017, le projet de modification n°8 de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Metz Métropole, en tant que Personne Publique Associée, est informée des modifications de tout document d'urbanisme sur son territoire et peut, le cas échéant, formuler un avis au regard de ses compétences «Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH)» et «Organisation des Transports Urbains» (articles L.153-40, et L 131-4 du Code de l'Urbanisme). Metz Métropole peut également émettre toute remarque, sur les évolutions de documents de planification communale qui impacteraient la pérennité ou les orientations de ses projets.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole élaboré pour la période 2011-2017 est en cours de modification pour, d'une part, prendre en compte les évolutions réglementaires issues de la loi relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), d'autre part, inclure dans son périmètre d'intervention les quatre communes de l'ex-Val-Saint-Pierre, et enfin se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé le 20 novembre 2014.

Par ailleurs, le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération fait l'objet d'une procédure de révision. Engagées par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2013, les études ont permis d'élaborer un pré-diagnostic du territoire et de lancer une enquête relative aux déplacements.

Sur la base des documents actuellement opposables et des études en cours de réalisation, **Metz Métropole n'a pas de remarques particulières** de nature à faire évoluer votre projet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président  
Le Vice-Président Délégué

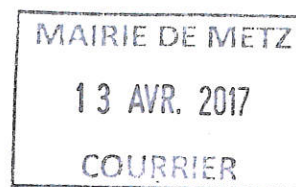
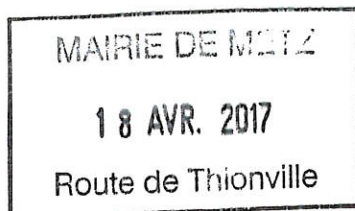
  
Henri HASSER





**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Moselle



*M. Mollathé  
18/04/2017*

**Direction du Développement Economique**

Affaire suivie par : Sébastien SCHOSSELER  
Tél. : 03 87 39 31 66 - E-mail : ssschosseler@cma-moselle.fr

Référence : 2017-031/SSC.II

Monsieur le Maire  
Mairie de Metz N°  
BP 21025  
57036 METZ CEDEX 01



*Aucun refus  
REF-170419-03*



METZ, le

11 AVR. 2017

Monsieur le Maire,

Vous nous avez notifié, le 28 février dernier, ainsi que le prévoit le code de l'urbanisme, le projet de modification n°8 du plan local d'urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

La procédure porte divers ajustements lesquels visent à adapter le document au projet de Grande Mosquée situé boulevard de la Défense et à préciser ou simplifier les règles relatives aux clôtures dans différents secteurs.

En retour et après analyse du dossier, nous vous informons que les modifications projetées n'appellent aucune observation particulière de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

Néanmoins, s'agissant de l'accueil d'un futur équipement d'une capacité de 1 500 personnes (*source : site internet de l'UACM*), nous souhaitons attirer votre attention sur les conditions d'accessibilité au site, et plus particulièrement sur les capacités de stationnement indispensables à l'accueil des visiteurs.

Vous n'ignorez pas, en effet, que l'offre publique en la matière, boulevard de la Défense, est très insuffisante, notamment en journée et en jour ouvré. Quotidiennement saturée, elle est utilisée par les usagers des pôles voisins du nôtre (établissements d'enseignement hôteliers et siège de Metz Métropole), dont les parcs privés sont également à saturation.

Le Pôle des Métiers de Metz est ainsi le seul établissement du secteur à disposer de parkings adaptés aux besoins de sa « clientèle » et il n'est pas rare aujourd'hui déjà d'avoir à déplorer des stationnements intempestifs, lesquels se font au détriment de l'accueil de nos ressortissants.

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE

Siège : Pôle des Métiers de Metz - 5 boulevard de la Défense - CP 97803 - 57078 METZ CEDEX 3  
Tél. : 03 87 39 31 00 - Télécopie : 03 87 62 71 25 - Internet : www.cma-moselle.fr

Toute correspondance est à adresser au Siège.

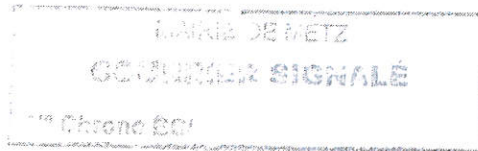
Pôles des Métiers THIONVILLE - FORBACH / Espaces Conseils à SARREBOURG - SARREGUEMINES  
Numéro SIRET : 185 722 048 001 38 - Code APE : 9411 Z - N° d'identification TVA : FR 96 185 722 048



**Chambres de Métiers et de l'Artisanat**

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat

Lorraine



*Document Rejeté*  
*REF - 170419-04*



Monsieur Dominique GROS  
Maire de Metz  
Hôtel de ville  
57000 METZ

Objet : Modification n°8 du PLU de la commune de METZ  
Réf. dossier : 2017\_MODIF\_4  
Contact : Jean Daniel HEUZÉ (03 87 20 18 58 / [jdheuze@metzmetropole.fr](mailto:jdheuze@metzmetropole.fr))

Metz, le 30 mars 2017

Monsieur le Maire,

Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM a reçu, en date du 2 mars 2017, la notification du projet de 8<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre Commune.

Le dossier que vous m'avez transmis portant sur des adaptations mineures du règlement écrit et graphique n'appelle pas d'observation de la part du Syndicat mixte au regard des orientations du SCoTAM.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER

Président du Syndicat mixte du SCoTAM